

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce douzième jour de janvier deux mille vingt-six (12 janvier 2026) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jocelyn Isabelle, maire
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Cédric Bournival, conseiller
Mme Linda Nolet, conseillère
M. Mathieu Ouellette, conseiller

Mme Francine Boulanger, conseillère, et M. Guy St-Arnauld, conseiller, sont absents.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de M. Jocelyn Isabelle, maire. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

- 2. Adoption des procès-verbaux*
- 3. Adoption des comptes fournisseurs*
- 4. Adoption du Règlement n° 477-2025 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2026*
- 5. Résolution fixant les taux d'intérêt et de pénalité décrétés et applicables à toutes sommes dues pour l'année financière 2026*
- 6. Avis de motion et dépôt – Règlement n° 478-2026 général RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente*
- 7. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) - Approbation des prévisions budgétaires 2026*
- 8. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection*
- 9. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture d'un camion quatre-quatre cabine multiplace 4 cylindres ou 6 cylindres pour les travaux publics*
- 10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture d'un camion quatre-quatre cabine double 6 cylindres pour les travaux publics*
- 11. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)*

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

12. *Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 390, boulevard de la Gabelle, lot 4 039 636 du cadastre du Québec*
13. *Autorisation d'embauche de moniteurs - Carnaval d'hiver*
14. *Scouts Groupe Les Grès - Campagne de financement - Demande d'accès gratuit - Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire*
15. *Motion de félicitations – Membres du Comité culturel - Activité « Découvrir les bases de la sculpture sur bois »*
16. *Motion de félicitations – Membres du Comité culturel et du club Optimiste – Organisation de l'activité « Après-midi de Noël » au Centre communautaire*
17. *Motion de félicitations – Mademoiselle Gabrielle Milette - Représentante au championnat mondial scolaire de futsal*
18. *Motion de félicitations – Membres du Centre d'éducation populaire - Salon Pop des artisans*
19. *Motion de félicitations – Membres de L'AFÉAS - Collecte de sang au Centre communautaire*
20. *Motion de félicitations et de remerciement – Membres du comité organisateur et bénévoles du Noël du cœur*
21. *Affaires diverses*
- Période de questions*
22. *Clôture de la séance*

2026-01-001

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Cédric Bournival et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

En ce début d'année, le maire souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, une excellente année 2026 remplie de santé, de prospérité et de nombreux petits bonheurs partagés avec les proches.

En premier lieu, il présente les principaux dossiers municipaux planifiés pour l'année 2026 :

- Retour des premiers répondants;
- Remplacement d'un ponceau dans le 4^e Rang (Sable-Fin);
- Aménagement du nouveau dépôt de neiges usées;
- Raccordement final du puits n° 7;
- Installation de compteurs d'eau dans tous les commerces et dans 60 résidences (exigence du MELCCFP);
- Remplacement de 250 chaises au Centre communautaire;
- Achat de deux camionnettes (« pick-up ») pour les travaux publics;
- Achat d'un tracteur à gazon;
- Compléter la mise à niveau des modules de jeux (surface amortissante);
- Aménagement d'un nouveau puits n° 8;
- Achat d'une nouvelle machine à lignage pour les terrains de loisirs.

En deuxième lieu, il invite les gens à une rencontre citoyenne de type café-rencontre, organisée par Énercycle, qui se tiendra le 20 janvier 2026 à 18 h 30, à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire de Saint-Étienne-des-Grès. Cette rencontre portera sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès et offrira aux citoyens l'occasion d'exprimer leurs préoccupations, de poser leurs questions et d'échanger avec les représentants d'Énercycle.

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Ensuite, il les invite à participer en grand nombre au Carnaval Optimiste qui aura lieu le 7 février prochain de 13 h à 19 h. Plusieurs activités y seront offertes, incluant des tours de carriole tirée par des chevaux, des jeux gonflables, de la glissade sur tube et bien d'autres activités. Il leur conseille de surveiller la programmation qui sera publiée sur les réseaux sociaux et par publipostage. Il leur précise qu'en soirée, ils pourront assister au traditionnel feu d'artifice, ainsi que déguster du chocolat chaud et du café avec coureur des bois, distribués par le conseil municipal.

Le maire les invite également à participer à l'événement « Février, mois coup de cœur ». Sous ce thème, les usagers et usagères des bibliothèques publiques de toutes les régions du Québec sont invités à découvrir les coups de cœur des membres des équipes, grâce à la mise en valeur de véritables pépites littéraires.

Cette campagne favorise un rapprochement entre le personnel des bibliothèques et leurs usagers, tout en mettant en lumière, au-delà des « best-sellers », de nombreuses publications de tous les styles et pour tous les âges qui méritent d'être découvertes.

Pour plus d'information, il les invite à consulter le site : <https://biblietcie.ca/fevrier-mois-coup-de-coeur/>. Il mentionne que ce lien sera mis en ligne le 1^{er} février prochain.

Le maire poursuit en invitant les citoyens à participer à la Levée du drapeau le 21 janvier 2026 à 11 h à l'hôtel de ville.

Enfin, au nom du conseil municipal et en son nom personnel, il félicite :

- Le club Optimiste et le Comité culturel pour la tenue de la fête familiale de Noël qui a eu lieu le dimanche 7 décembre dernier à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire.

En terminant, le maire invite les citoyens à profiter pleinement des activités extérieures offertes grâce aux aménagements municipaux. Les patinoires, le sentier et le rond de glace du parc des Grès ainsi que la patinoire du secteur Saint-Thomas sont actuellement en fonction, tout comme la butte aménagée pour la glissade. Il leur rappelle l'importance d'utiliser ces infrastructures de façon sécuritaire.

Par ailleurs, il souligne que le sentier pédestre hivernal, situé à l'avant de l'hôtel de ville, est accessible au public. Il en profite pour remercier chaleureusement M. Marcel St-Pierre de permettre de profiter de sa propriété. Le conseil demande aux citoyens de faire preuve de respect et de civisme, afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce privilège généreusement offert.

Jocelyn Isabelle,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2025 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2026-01-002

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Mathieu Ouellette et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2025 soient et sont adoptés.

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Adoption des comptes fournisseurs

2026-01-003

Il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Line Bélanger et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025, totalisant 248 364,22 \$.
- Les comptes à payer, au 31 décembre 2025, au montant de 443 746,75 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

4. Adoption du Règlement n° 477-2025 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2026

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, par la résolution numéro 2025-12-307, les prévisions budgétaires 2026 totalisant 7 827 680 \$, en revenus et en dépenses;

CONSIDÉRANT que, conformément au projet de loi numéro 155 et à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un avis de motion a été donné et que le présent projet de règlement a été dûment déposé par Cédric Bournival lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, inscrit aux livres des délibérations par la résolution numéro 2025-12-309;

2026-01-004

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Linda Nolet et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 477-2025 *fixant les taux de taxation pour l'année financière 2026*.

Le règlement sera disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Résolution fixant les taux d'intérêt et de pénalité décrétés et applicables à toutes sommes dues pour l'année financière 2026

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 477-2025 *fixant les taux de taxation pour l'année financière 2026* est adopté;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité à décréter par résolution un taux différent de celui prévu toutes les fois qu'elle le juge opportun;

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

CONSIDÉRANT l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui permet de décréter qu'une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles, laquelle peut être fixée par résolution;

CONSIDÉRANT que le conseil désire fixer à « 11 % » les taux d'intérêt et à « 5 % » les taux de pénalité applicables aux créances dues à la municipalité (taxes, droits de mutation, compensations, tarifs et autres créances de même nature);

2026-01-005

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès fixe par résolution à « 11 % » les taux d'intérêt et à « 5 % » les taux de pénalité applicables aux créances dues à la municipalité (taxes, droits de mutation, compensations, tarifs et autres créances de même nature).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. *Avis de motion et dépôt – Règlement n° 478-2026 général RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente*

2026-01-006

Cédric Bournival donne avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, le Règlement numéro 478-2026 *général RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente*, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

7. *Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) - Approbation des prévisions budgétaires 2026*

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a déposé, en date du 15 décembre 2025 et, par la résolution numéro 2025.12.202, ses prévisions budgétaires pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que le programme HLM public démontre une contribution partageable SHQ/Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès comportant des revenus de 66 179 \$ et des dépenses de 105 051 \$, pour un déficit totalisant 38 872 \$;

CONSIDÉRANT que la part demandée à la municipalité se chiffre à 3 887 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce document;

2026-01-007

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2026 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et accepte de lui verser la contribution demandée de 3 887 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation attribué au programme HLM public de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2022-01-012, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *LERM*, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 de la *LERM*, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires, afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2025 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 10 191 \$;

2026-01-008

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Cédric Bournival et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

- ✓ D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection, un montant de 10 191 \$ pour l'exercice financier 2026;
- ✓ QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture d'un camion quatre-quatre cabine multiplace 4 cylindres ou 6 cylindres pour les travaux publics

2026-01-009

Il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un camion quatre-quatre cabine multiplace 4 cylindres ou 6 cylindres pour les travaux publics.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture d'un camion quatre-quatre cabine double 6 cylindres pour les travaux publics

2026-01-010

Il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un camion quatre-quatre cabine double 6 cylindres pour les travaux publics.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

11. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, durant l'année 2026, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que des autorisations préalables, ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

2026-01-011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Mathieu Ouellette et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera, ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle, durant l'année 2026;

QUE la municipalité s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la municipalité nomme monsieur Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 390, boulevard de la Gabelle, lot 4 039 636 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un méga dôme sur le site d'Énercycle sis au 390, boulevard de la Gabelle, implanté tel que présenté au plan déposé, à plus de 50 mètres de la ligne avant, et un stationnement à moins d'un mètre des lignes latérales et à moins d'un mètre du bâtiment existant, sur le lot 4 039 636 du cadastre du Québec, situé dans la zone 212;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.2.1 du *Règlement de zonage* 405-2018 pour le type de bâtiment et à l'article 39.1 du *Règlement de zonage* 405-2018 pour l'implantation du stationnement;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder la dérogation demandée causerait un préjudice sérieux au demandeur, car il serait obligé de construire une structure en acier avec un coût de construction 10 fois plus élevé que le coût de construction d'un dôme en toile;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'a pas d'impact pouvant porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général;

CONSIDÉRANT que la dérogation possède un caractère mineur;

CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas en cours;

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier, suivant cette condition :

- Que la toile soit de couleur sobre;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2026-01-012 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 4 039 636 du cadastre du Québec, situé dans la zone 212, à l'effet d'autoriser la construction d'un méga dôme, sur le site d'Énercycle sis au 390, boulevard de la Gabelle, implanté tel que présenté au plan déposé, à plus de 50 mètres de la ligne avant, et un stationnement à moins d'un mètre des lignes latérales et à moins d'un mètre du bâtiment existant, suivant cette condition :

- Que la toile soit de couleur sobre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation d'embauche de moniteurs - Carnaval d'hiver

2026-01-013 Il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Linda Nolet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de trois (3) moniteurs pour l'animation du Carnaval d'hiver, sur une période d'un jour de six (6) heures de travail, le 7 février 2026, totalisant dix-huit (18) heures de travail, pour un montant forfaitaire de 120 \$ par moniteur, pour un montant total de 360 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Scouts Groupe Les Grès - Campagne de financement - Demande d'accès gratuit - Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire

2026-01-014 Il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les Scouts de Saint-Étienne-des-Grès à effectuer leur campagne de financement pour l'année 2027 de la façon suivante :

Type d'activité	Dates	Lieu
Collectes de cannettes	9 janvier 2027 et 24 avril 2027	Salle Jules-Bellemare

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Motion de félicitations – Membres du Comité culturel - Activité « Découvrir les bases de la sculpture sur bois »

2026-01-015 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel pour la tenue de leur activité « Découvrir les bases de la sculpture sur bois » qui a eu lieu le dimanche 16 novembre dernier à la bibliothèque.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Motion de félicitations – Membres du Comité culturel et du club Optimiste – Organisation de l'activité « Après-midi de Noël » au Centre communautaire

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

- 2026-01-016 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel et du club Optimiste pour l'organisation de l'activité « Après-midi de Noël » au Centre communautaire, le 7 décembre dernier.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
17. Motion de félicitations – Mademoiselle Gabrielle Milette - Représentante au championnat mondial scolaire de futsal
- 2026-01-017 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Mademoiselle Gabrielle Milette, fierté régionale, qui a agi comme représentante au sein de l'équipe du Québec lors du Championnat mondial scolaire de futsal qui s'est déroulé au Brésil du 11 au 20 novembre dernier.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
18. Motion de félicitations – Membres du Centre d'éducation populaire - Salon Pop des artisans
- 2026-01-018 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Centre d'éducation populaire pour la tenue de leur salon Pop des artisans qui a eu lieu au Centre communautaire le 15 novembre dernier. Ce fut un grand succès et les visiteurs y étaient en grand nombre.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
19. Motion de félicitations – Membres de L'AFÉAS - Collecte de sang au Centre communautaire
- 2026-01-019 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres de L'AFÉAS pour la tenue d'une collecte de sang qui a eu lieu le 18 novembre dernier au Centre communautaire.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
20. Motion de félicitations et de remerciement – Membres du comité organisateur et bénévoles du Noël du coeur
- 2026-01-020 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du comité organisateur et les bénévoles du Noël du coeur. Par leurs collectes de dons, la préparation de nourriture et la confection des paniers de Noël, ils apportent un soutien essentiel à de nombreuses personnes vivant des moments plus difficiles et contribuent à leur offrir un temps des Fêtes plus serein et plus chaleureux. Les membres du conseil remercient les gens pour leur engagement exemplaire envers la communauté.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
21. Affaires diverses
- Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et aux conseillères s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Période de questions

Début : 20 h;
Fin : 20 h 25.

22. Clôture de la séance

2026-01-021

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Line Bélanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jocelyn Isabelle,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Jocelyn Isabelle, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.